



**DOCUMENTS A
CONSERVER TOUTE
L'ANNEE 2023 – 2024 !**

CONTACTS :

Enseignement communal de Chaudfontaine

Ecole du Val

Rue de la Station, 4

4051 Vaux-sous-Chèvremont

Tél. Direction : 04 / 3615 661 – 0488/759816

Tél. Secrétariat : 04/3615 641

Tél. Educatrice : 04/3615 684

Tél. S. Bollingh : 0473/ 783350

Tél garderie : 0474/780553

Courriel : ecole.du.val@chaudfontaine.be

isabelle.malempre@chaudfontaine.be

Site internet : www.ecoleduval.be

Vaux-sous-Chèvremont, le lundi 28 août 2023

Chers Parents,

Après des vacances bien méritées, nous voici déjà aux portes d'une nouvelle année scolaire qui, cette année, démarre le 28 août et se terminera le vendredi 5 juillet 2024.

Vous trouverez un calendrier avec toutes les dates exactes des différents congés scolaires à l'intérieur de ce dossier.

A tous, petits et grands, je souhaite au nom de toute l'équipe de l'Ecole du Val une excellente rentrée des classes !

Vous trouverez, ci-jointe, une fiche signalétique à compléter et à rendre le plus rapidement possible au titulaire de votre enfant.

Afin de communiquer avec vous rapidement et efficacement, je vous invite tout particulièrement à nous communiquer vos numéros de téléphone et vos adresses mails, si ceux-ci ont changé !

Je vous conseille également de prendre connaissance des documents sur le site (**Règlement d'ordre intérieur, Projet d'établissement et Règlement de l'école**) ; ils contiennent en effet beaucoup d'informations qui vous seront utiles toute l'année.

Cette année, nous vous joignons exceptionnellement, en version papier, notre nouveau projet d'établissement, approuvé par la COPALOC et le Conseil communal de Chaudfontaine, et valable 3 ans.

Des réunions de rentrée seront organisées le **lundi 4 septembre, à 19 heures pour les classes maternelles et le mardi 5 septembre, à 19 heures, pour les classes primaires.**

Comme l'an passé, je serai à votre disposition **sur rendez-vous (tél.:04 3615 661)**. Le dialogue étant l'outil le plus efficace pour régler les problèmes avec calme et sérénité, n'hésitez pas à me contacter.

En souhaitant la bienvenue aux nouveaux parents, je vous prie de croire en notre entier dévouement et vous présente, chers Parents, l'expression de nos sentiments dévoués.

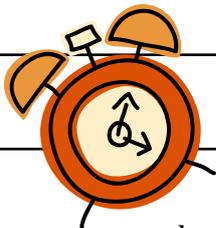
Pour l'équipe éducative,

Isabelle Malempre
Directrice

A propos de notre école...

CHARTÉ DE VIE - RÈGLEMENT D'ÉCOLE - PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- La *charte de vie* à l'école est d'application de la première maternelle à la sixième primaire. Elle est l'expression de **l'engagement que chacun prend à bien vivre ensemble au sein de la classe et en dehors**. Sa forme varie selon les classes ou les cycles.
- Pour les élèves de la première à la sixième primaire, un *règlement d'école* énonce **les obligations et interdictions et les conséquences attendues s'il y a infraction**.
- L'équipe pédagogique définit son **fonctionnement pédagogique** dans le *projet d'établissement*. Celui-ci figure sur le site internet de l'école.



LES HORAIRES

- ❖ Pour tous : garderie de **7h00 à 8h15** le matin, et de **15h30 à 18h00** le soir. Celle-ci se trouve dans les préfabriqués rue de la Station (en face de chez Galler). ATTENTION, l'accès se fait PAR LA GRANDE COUR (barrière rue des Ecoles). La garderie se trouve au fond de la cour !
- ❖ **Pour les maternelles et les P1 :**
 - Les classes (préfabriqués) se trouvent dans le parking rue des Ecoles.
 - Accueil à M3 :** l'accueil se fait dans les classes de 8h15 à 8h45.
 - P1:** à partir de 8h00, les enfants arrivent dans la cour de récréation par la rue des Ecoles. Les enseignants viennent les chercher là-bas pour se rendre ensemble dans leurs classes.
 - Maternelles et P1 :** Sortie à 12h05 (par les classes) ; retour à l'école à 13h20 (par les classes).
 - Sortie à 15h15**, par les classes.
 - Les entrées et sorties se font directement par les portes des préfabriqués donnant sur le parking, via LE RAVEL.**
- ❖ **Pour les primaires (P2 à P6) :**
 - Les classes (préfabriqués) de P2 et P4 se trouvent sur le parking en face du magasin Galler.
 - Les classes (préfabriqués) de P3, P5 et P6 se trouvent dans la cour de récréation.
 - Pour TOUS :**
 - Entrée par la cour à partir de **8h**.
 - Formation des rangs à **8h25**.
 - Sortie éventuelle (pour ceux qui rentrent à la maison à midi), à 12h05 ; retour à l'école à 13h20 précise, par la cour.
 - Sortie à 15h20 par la cour rue des Ecoles.

RAPPEL : suite aux trop nombreuses arrivées tardives et afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités des classes, l'Echevine de l'Instruction a décidé que les portes de l'école seront FERMÉES À 8H45 !

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

- Les enfants ne peuvent entrer dans l'enceinte de l'école avant 8h (sauf garderie).
- Veillez à procurer à vos enfants collations et piquenique. **Il ne sera plus question de les leur apporter durant la journée, sauf circonstance exceptionnelle.**



- Rappelons encore que pour des raisons de sécurité et pour faciliter le travail de l'équipe éducative, **les parents ne peuvent pas entrer dans la cour.**
- **Les enfants sont toujours repris par une personne responsable. Si vous désirez que votre enfant puisse rentrer seul(e) à la maison, nous vous demandons de compléter le document joint « Autorisation de sortie »**
- Sauf circonstances exceptionnelles ou rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative, **la présence des parents dans l'école n'est pas autorisée** (en dehors de l'accueil en maternelle).

Attention au **respect des règles de sécurité routière aux abords de l'école** : passage piétons, emplacements des cars, parking...
Pour éviter de marcher quelques mètres, certains conducteurs ou conductrices mettent en péril la sécurité et le confort de tous en se garant au mépris du bon sens et des règlements.

ASSURANCES - RESPONSABILITÉS

- **L'assurance de l'école (Ethias) couvre uniquement les accidents corporels** sur le chemin de l'école et durant toutes les activités scolaires au sens large.
- **Les parents sont responsables des dégâts occasionnés par les enfants** (s'ils sont intentionnels ou dus à la négligence).

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE



- La garderie animée dans le local prévu dans le préfabriqué, la salle de gym et/ou la cour primaire a lieu :
 - tous les jours, de 07h00 à 08h15, payante (1 euro) ;
 - le mercredi jusqu'à 13h30, gratuite ;
 - les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 18h00, payante à partir de 16h (2 euros, quelle que soit la durée ; 1,50 euros par enfant si plusieurs enfants de la même fratrie).
- Les accueillants veillent à la surveillance des enfants, proposent et animent des activités récréatives diverses. Ils n'accompagnent pas les enfants dans leur travail scolaire.
En aucun cas, un accueillant ne sera autorisé à laisser votre enfant vous attendre ou vous rejoindre à votre voiture, sauf autorisation écrite.
Pour des raisons de sécurité, il est obligatoire que votre enfant signale son départ en venant dire au revoir aux accueillants.
- Vous recevrez tous les deux ou trois mois une facture éditée par l'administration communale. Il vous appartient de la régler sans tarder. Vous recevrez en fin d'année une attestation pour déduction fiscale.
Attention, par décision du Conseil communal, toute reprise répétée de votre enfant après 18h00 et sans raison de force majeure sera comptabilisée 25€ par enfant et par heure entamée.
- « La Ribambelle » organise les activités du mercredi après-midi et des stages durant les vacances.
Renseignements et inscription obligatoire : Bénédicte Paquay – Tél : 04 3615464.

ÉTUDE ET ÉCOLE DE DEVOIRS

- **Etude du soir :**

Une **étude dirigée** sera organisée à partir du **lundi 4 septembre** les lundis, mardis et jeudis pour les enfants de la 1^o à la 6^o primaire.

L'accès à l'étude devra donc absolument faire l'objet d'une **inscription** et d'une **fréquentation régulière**.

La séance se déroulera de **15h45 à 16h45 dans les préfabriqués rue de la Station (en face de chez Galler)**. **Aucun enfant inscrit ne pourra être repris avant cette heure.**

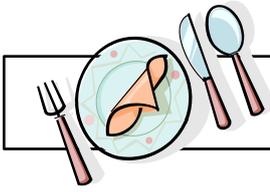
Si votre enfant n'a pas de devoir directement pour le lendemain, l'enseignant responsable lui fournira un petit travail d'entraînement, une lecture enrichissante ou encore un jeu éducatif.

Le comportement d'un élève à l'étude doit témoigner de sa volonté de travailler dans le respect des règles énoncées par la personne qui a la charge du groupe. **La fréquentation de l'étude dirigée est payante, comme la garderie (2€ à partir de 16h).**

Pour les parents qui éprouvent des difficultés à encadrer leur(s) enfant(s) dans leur travail scolaire, nous proposons un autre type d'aide (Projet Coup de Pouce).

- **Coup de Pouce :**

Il s'agit d'une école de devoirs pour les enfants **ET** leurs parents. **A partir du 11 septembre**, tous les lundis, mardis et jeudis après l'école (de 15H45-16H45), une équipe composée de bénévoles et de travailleuses sociales sera présente pour aider l'enfant et son parent à faire les devoirs. L'enfant doit donc **impérativement** être accompagné d'un adulte. Les familles intéressées doivent s'inscrire auprès de Stéphanie Bollingh, psychologue de l'école (sur rendez-vous, au 0473/783350)



LES REPAS CHAUDS

Comme l'année dernière, l'école travaillera avec la société TCO Service, qui propose une restauration traditionnelle et de qualité, tout en s'inscrivant dans une démarche responsable et durable. TCO Service garantit des repas de qualité, frais, diversifiés, locaux, durables, de saison et bio.

Grâce à un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **les repas maternels ET primaires seront proposés GRATUITEMENT pour TOUS LES ELEVES.**

Si vous désirez que votre enfant puisse en bénéficier, il faudra compléter le document en annexe pour l'inscrire TOUS LES JOURS aux repas chauds.

Les repas chauds débuteront le lundi 4 septembre (date limite pour les inscriptions: le 1^{er} septembre).



LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

- Les activités d'éducation physique sont OBLIGATOIRES: en cas de non-participation, un justificatif écrit doit être remis au titulaire de classe.

Si les absences à ces cours doivent se prolonger, suite à une raison sérieuse, un certificat médical devra être fourni à l'école.

La tenue exigée est :

- pour l'intérieur : sandales de gym., short et T-shirt ou maillot ; prévoir un élastique pour attacher les cheveux longs.

Le sac de gym pourra rester à l'école. Toutefois, il faudra veiller à le rapporter à la maison à chaque congé, de façon à laver l'équipement.

- pour l'extérieur : équipement adapté aux conditions climatiques et aux activités pratiquées.

- pour la natation : maillot (pas de short) + bonnet (obligatoire), essuie de bain.

Chaque pièce de la tenue du cours d'éducation physique et le sac qui les contient doivent porter le nom de votre enfant.

Nous veillerons particulièrement au fair-play et au respect mutuel.



LES COURS PHILOSOPHIQUES ET DE CITOYENNETÉ

- **En primaires**, chaque classe bénéficie d'une heure commune de citoyenneté, donnée par un professeur formé à ce programme.
Une deuxième heure de cours philosophique au choix (religion catholique, religion islamique, religion protestante, religion orthodoxe, morale non confessionnelle ou EPC) est dispensée à chaque élève. Nous organisons alors des groupes par cycles.
- **Pour les élèves de 3^e maternelle**, Il est possible aux parents qui le souhaitent d'introduire une demande auprès de la direction afin d'inscrire leur enfant à une heure de cours de religion ou de morale non confessionnelle. L'enfant quitterait alors sa classe

une fois par semaine pour suivre le cours des élèves de P1 voire de P2. Si la demande concerne un cours de religion non organisé dans l'école, les parents pourront introduire une demande auprès de l'administration générale de l'Enseignement qui leur fournira une liste d'établissements scolaires proches de leur domicile qui organisent le cours de religion demandé.



COMMUNICATIONS

- **En primaire, la farde de communications devra être vérifiée tous les weekends.**
- **En maternel, les informations seront placées dans la mallette de votre enfant. Vérifiez, s.v.p. !**



Pour éviter une dépense de papier excessive, les communications importantes émanant du bureau et/ou du service de l'enseignement seront envoyées **via votre adresse MAIL !**
Si vous ne les recevez pas, veuillez nous contacter !

Nous vous préviendrons également des différentes activités de l'école via notre groupe de parents sur FACEBOOK. Il s'agit bien d'un groupe fermé, dans lequel sont acceptés uniquement les parents et membres du personnel de l'école. Si vous n'en faites pas encore partie, n'hésitez pas à nous en demander l'accès, en tapant dans la barre de recherche 🔍 « Ecole du Val » et en répondant aux questions posées.

Nous serons ravis de vous accepter !

- **Sauf circonstances exceptionnelles, les visites dans les classes pendant les heures de cours ne sont pas autorisées.**
Si vous souhaitez un entretien avec un enseignant, vous pouvez le rencontrer après la classe ou le contacter par téléphone à l'école : **04 3615661**.

« LES PAPOTES DU VAL »



NEW

Chaque lundi, de 8h15 à 10h00, à partir du 4 septembre, nous vous invitons à venir partager un petit café dans un de nos locaux.

Ce sera l'occasion de rencontrer d'autres parents et d'échanger avec eux dans un esprit convivial et bienveillant.

Ce nouveau projet est né d'un partenariat entre l'Ecole du Val et les travailleurs sociaux de l'AMO. Lors de certaines séances, d'autres partenaires (ONE, Maison des Jeunes, Openado, Affaires sociales...) pourraient vous rejoindre.

Renseignements auprès de Madame Bollingh (0473/783350).



LES ABSENCES



- **En primaires et en 3^{ème} maternelle, toutes les absences doivent être justifiées par écrit sur le document officiel distribué par l'enseignant (pas dans le journal de classe). Un certificat médical est obligatoire pour les absences de plus de 3 jours.** Les absences injustifiées (vacances pendant les temps scolaires, panne de réveil, ...) seront déclarées aux autorités compétentes par la direction, comme l'exige la loi.

Les enfants malades qui ne peuvent sortir pendant les récréations devront fournir un justificatif écrit. Sans ce mot écrit des parents, ils ne pourront pas rester à l'intérieur pendant les récréations.

- **Depuis septembre 2021 : obligation scolaire dès la troisième maternelle**

La fréquentation régulière de l'école maternelle permet à l'enfant d'entamer l'école primaire avec des bases solides et favorise la réussite de l'ensemble de sa scolarité. Depuis la rentrée scolaire 2020 - 2021, les parents ou la personne investie de l'autorité parentale doivent présenter leur enfant à l'école tous les jours, dès l'âge de 5 ans. Si toutefois l'enfant est absent, ils devront obligatoirement fournir un justificatif.



DEUX CONSEILS IMPORTANTS ...

- **Veillez à inscrire le nom de votre enfant sur tous ses objets et vêtements !** Le personnel d'entretien a pour consigne de rassembler dans une armoire ce qui traîne dans l'école après journée. Les boîtes à tartines sont évacuées environ toutes les deux semaines. Les vêtements sont donnés à une œuvre charitable après chacun des congés d'une semaine ou plus.
- **Soyez très attentifs à la chevelure de votre enfant, les poux restent un problème fréquent ... Un effort constant de tous s'impose.**

L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Calendrier de l'Enseignement obligatoire : 2023-2024

Obligatoire 2023-2024	
Rentrée scolaire	lundi 28 aout 2023
Fête de la Communauté française	mercredi 27 septembre 2023
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Mardi gras	mardi 13 février
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 26 février 2024 au vendredi 8 mars 2024
Lundi de Pâques	lundi 1 ^{er} avril 2024
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 29 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Lundi de Pentecôte	lundi 20 mai 2024
Les vacances d'été débutent le	samedi 6 juillet 2024

Réunions de parents :

Classes maternelles : lundi 4 septembre, à 19h00.

Classes primaires : mardi 5 septembre, à 19h00.

Les dates des journées pédagogiques :

- Vendredi 17 novembre 2023
- Mardi 19 décembre 2023
- Vendredi 19 janvier 2024
- Mardi 26 mars 2024 (UNIQUEMENT P5-P6)

Remise des bulletins : 1^{er} décembre 2023, 22 mars 2024 et 3 juillet 2024.

Dans la foulée de ces bulletins, il vous sera possible de rencontrer individuellement les enseignants.

Les manifestations :

Marché de Noël : le vendredi 15 décembre 2023
Cortège Carnaval : le vendredi 23 février 2024
Fancyfair : le samedi 8 juin 2024
Semaine des ateliers théâtre : en mai, à définir

CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

AOÛT 2023					SEPTEMBRE 2023					OCTOBRE 2023					NOVEMBRE 2023									
				1			2	1	2	1			2	1	2			1	2	1	2			
L		7	14	21	28	L		4	11	18	25	L		2	9	16	23	30	L		6	13	20	27
M	1	8	15	22	29	M		5	12	19	26	M		3	10	17	24	31	M		7	14	21	28
M	2	9	16	23	20	M		6	13	20	27	M		4	11	18	25	M	1	8	15	22	29	
J	3	10	17	24	31	J		7	14	21	28	J		5	12	19	26	J	2	9	16	23	30	
V	4	11	18	25		V	1	8	15	22	29	V		6	13	20	27	V	3	10	17	24		
S	5	12	19	26		S	2	9	16	23	30	S		7	14	21	28	S	4	11	18	25		
D	6	13	20	27		D	3	10	17	24		D	1	8	15	22	29	D	5	12	19	26		

DECEMBRE 2023					JANVIER 2024					FEVRIER 2024					MARS 2024								
	2	1	2	1			2	1	2	1		1	2	1	2				1	2	1		
L		4	11	18	25	L	1	8	15	22	29	L		5	12	19	26	L		4	11	18	25
M		5	12	19	26	M	2	9	16	23	30	M		6	13	20	27	M		5	12	19	26
M		6	13	20	27	M	3	10	17	24	31	M		7	14	21	28	M		6	13	20	27
J		7	14	21	28	J	4	11	18	25		J	1	8	15	22	29	J		7	14	21	28
V	1	8	15	22	29	V	5	12	19	26		V	2	9	16	23		V	1	8	15	22	29
S	2	9	16	23	30	S	6	13	20	27		S	3	10	17	24		S	2	9	16	23	30
D	3	10	17	24	31	D	7	14	21	28		D	4	11	18	25		D	3	10	17	24	31

AVRIL 2024					MAI 2024					JUIN 2024					JUILLET 2024								
	2	1	2	1				2	1	2			1	2	1	2		1					
L	1	8	15	22	29	L		6	13	20	27	L		3	10	17	24	L	1	8	15	22	29
M	2	9	16	23	30	M		7	14	21	28	M		4	11	18	25	M	2	9	16	23	30
M	3	10	17	24		M	1	8	15	22	29	M		5	12	19	26	M	3	10	17	24	31
J	4	11	18	25		J	2	9	16	23	30	J		6	13	20	27	J	4	11	18	25	
V	5	12	19	26		V	3	10	17	24	31	V		7	14	21	28	V	5	12	19	26	
S	6	13	20	27		S	4	11	18	25		S	1	8	15	22	29	S	6	13	20	27	
D	7	14	21	28		D	5	12	19	26		D	2	9	16	23	30	D	7	14	21	28	



Province
de Liège

Santé à l'école

A l'attention des parents.

Madame, Monsieur,

OBJET : Tutelle médicale scolaire – Maladies transmissibles

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que les élèves de l'école fréquentée par votre enfant sont sous la tutelle du Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE) dont la liste du personnel est à votre disposition à la direction de l'école.

En application du décret de la Communauté française du 20/12/2001, vous pouvez vous opposer à ce choix, par envoi recommandé, adressé au Service au plus tard le **30 septembre**.

Dans ce cas, la loi oblige à faire réaliser un bilan de santé dans un autre Service agréé, et ce, dans un délai de 2 mois à partir de votre envoi recommandé.

Le Service PSE a la charge de la prophylaxie et du dépistage des maladies transmissibles. La loi vous impose **de déclarer à l'école ou à notre Service, les maladies contagieuses que votre enfant pourrait présenter au cours de l'année.**

Ces maladies sont :

- DIPHTERIE
 - MENINGOCOCCIES
 - POLIOMYELITIS
- } urgences sanitaires, contacter l'école ou notre Service dans 24h
- GASTRO-ENTERITES INFECTIEUSES
 - HEPATITE A
 - SCARLATINE
 - TUBERCULOSE
 - COQUELUCHE
 - OREILLONS – ROUGEOLE – RUBEOLE
 - VARICELLE – ZONA
 - GALE
 - IMPETIGO
 - TEIGNES DU CUIR CHEVELU
 - PEDICULOSE

Restant à votre disposition, pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Promotion de la Santé à
l'École - Antenne de
Fléron

Cahorday, 1
B 4671 Salve
Tél. : 04 237 34 40
Fax : 04 237 34 49
www.provincedeliege.be
0207.725.104



Province
de Liège

Santé à l'école

Document à remettre aux parents des enfants :

- **de l'enseignement maternel,**
- **de l'enseignement spécial,**
- **en internat.**

MESURES PREVENTIVES A PRENDRE EN CAS D'INFECTION A MENINGOCOQUE

Si un cas d'infection à méningocoque survient dans l'école de votre enfant, il est indispensable que le Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE) prenne les mesures préventives nécessaires telles que prévues par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la prophylaxie des maladies transmissibles dans le milieu scolaire du 14 juillet 2011.

Un traitement prophylactique (préventif) devra obligatoirement être administré, si possible dans les 48 premières heures qui suivent la survenue d'un cas de méningite à méningocoque, aux personnes ayant eu des contacts à haut risque avec le malade. Le médecin scolaire du Service PSE pourra administrer le médicament prophylactique avec votre accord (voir ci-dessous).

En cas de non traitement, le médecin scolaire envisagera les mesures d'écartement prévues par le décret, à savoir 10 jours depuis la survenue du cas de méningite à méningocoque.

Le traitement préventif s'impose également même s'il y a eu une vaccination antérieure contre la méningite à méningocoque C.

Chers parents,

La Ribambelle, service d'accueil extrascolaire de la commune de Chaudfontaine, et son équipe d'animateurs qualifiés propose :

- des activités durant la période d'accueil après l'école dans chaque établissement scolaire ;
- des après-midi récréatives tous les mercredis ;
- des stages durant certains congés scolaires.

Les activités de **La Ribambelle** sont :

- **ludiques et sportives** pour un apprentissage de la vie collective en s'amusant,
- **artistiques et manuelles** pour le plaisir de s'exprimer et communiquer en ateliers,
- **respectueuses de chacun** avec des temps de repos ou des activités libres pour vivre à son rythme,
- orientées vers le **bien-être** et l'**épanouissement** de votre enfant !

Pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans.

TOUT ce qu'il faut savoir pour le MERCREDI APRES-MIDI.

L'accueil de *La Ribambelle* se fait sur 3 sites :

- à **l'école du Vaux sous Chèvremont** : accueil des élèves de l'école du Val ;
- à **l'école Marcel Thiry de Mehagne** : accueil des élèves de Beaufays, Mehagne, Ninane, Notre Dame, Jean XXIII et les enfants des écoles hors commune ;
- à **l'école Princesse de Liège à Embourg (bâtiment des Trois Roses)** : accueil des élèves d'Embourg et du Sartay avec un groupe de **Petits** (Accueil, 1M, 2M).

Tous les Grands (3M, 1P, 2 P, 3P, 4P, 5P et 6P) du Sartay et d'Embourg sont conduits à Mehagne pour les activités. Ils seront ramenés Rue des Trois Roses pour la garderie et être repris par leurs parents.

L'organisation pourra être adaptée en fonction de l'évolution du nombre d'enfants dans chaque groupe.



HORAIRES

- . de 12h05 à 13h20 : la surveillance du repas de midi est assurée par les accueillant(e)s dans chaque école.
- . dès 13h00 : prise en charge des enfants par les animateurs de *La Ribambelle*. Transport en car vers les sites de *La Ribambelle*.
- . de 14h00 à 17h00: animations (les enfants sont répartis en groupes selon leur classe).
- . de 17h00 à 18h00: retour en car dans les différentes écoles (voir horaire) et garderie jusqu'à 18h00 uniquement sur les 2 sites de *La Ribambelle*.

Nous demandons aux parents de ne pas venir rechercher leur(s) enfant(s) avant la fin des activités, soit 17h00.



TRANSPORTS

LIEUX	RETOUR
Ecole de Ninane	17 H 35
Ecole de Beaufays I	17 H 25

COÛT:

5 € par mercredi après-midi,
4 € à partir de deux enfants inscrits de la même famille.

Facturation par courrier tous les deux mois.



MODALITES D'INSCRIPTION !!!

Les inscriptions se font **UNIQUEMENT** via le site de la commune de Chaudfontaine, www.chaudfontaine.be en remplissant le formulaire en ligne sur la page de la Ribambelle.

Vous pouvez inscrire votre enfant **POUR TOUTE L'ANNEE** : dans ce cas, chaque absence doit être signalée préalablement à l'Echevinat. Une absence non précisée est facturée.

Votre enfant peut être inscrit **OCCASIONNELLEMENT**. Chaque participation aux activités du mercredi doit être signalée à l'Echevinat au plus tard le vendredi qui précède.

Ces modalités visent une bonne organisation des activités et une sécurité optimale pour vos enfants.

Pour les plaines de vacances, toutes les informations pratiques dont les périodes d'inscription se trouvent sur le site communal (www.chaudfontaine.be).

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en nous confiant votre enfant et vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

B. PAQUAY,
Responsable du service Jeunesse

A. THANS-DEBRUGE,
Echevine de la Jeunesse
et de l'Enseignement

